

un de ses partisans qui, il y a quelque temps, a fait des remarques déplacées à l'adresse de notre collègue qui avait réussi à organiser un régiment.

La conscience de l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham) a dû se sentir troublée quand il a déclaré qu'on avait accusé l'opposition de tiédeur patriotique. La situation est tellement sérieuse qu'il ne nous est pas possible de la traiter légèrement. J'ai lu un article du "Toronto Globe", ce soir, qui dit qu'il est possible que les divisions canadiennes au front soient réduites et qu'au lieu de faire traverser en France la 5e division qui est depuis quel- que temps en Angleterre on en tire des détachements de renfort, et pour que la situa- tion se maintienne, étant donnés les pertes et le nombre de recrues qui se présentent à l'engagement, ce n'est qu'une question de temps pour que les quatre divisions cana- diennes en France soit réduites à trois, puis à deux pour disparaître complètement peut- être. La question est maintenant de savoir si nous allons continuer à participer à cette guerre ou nous retirer.

Si nous devons traiter sérieusement cette affaire, il nous faut comprendre que nous sommes en présence d'élections en temps de guerre. Si l'on nous impose une élection en temps de guerre, il nous faut prendre les mesures pour que l'ennemi, qui vit au mi- lieu de nous, et c'est une réalité, n'ait pas la chance d'étrangler les hommes qui combat- tent pour nous au front. Il nous faut voir à ce que l'influence de ces hommes qui sont en Europe soit conservée au moins jusqu'à un certain point en accordant à leurs pro- ches parents le droit d'exercer leur suffrage pendant cette élection.

Si j'en avais le temps, je pourrais citer certaines déclarations qui ont été faites par quelques-uns de nos collègues. Le très ho- norable chef de l'opposition a parlé d'atta- ques malséantes. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, si jamais il a été fait déjà contre le premier ministre d'un pays quelconque en temps de guerre une attaque plus malséante que celle qui a été faite contre le très honorable chef du Gouvernement par l'honorable député de Sainte-Marie (M. Martin) qui a dit :

Si quelque chose se produit à Montréal, je le regretterai beaucoup parce que je n'aime pas les troubles, si des troubles se produisent les soldats en seront responsables.

Plus loin il dit :

Si quelque chose se produit, si le sang coule dans les rues de Montréal ou de quelque autre cité, la faute en sera au premier ministre, et à ceux qui l'auront aidé à passer cette loi.

Ce sont là les sentiments des partisans du chef de l'opposition, et cependant il ne dés- approuve pas les hommes qui font de pa- reilles déclarations, au contraire il lance des calomnies à l'adresse d'un homme qui a servi au front et que j'ai vu quitter Valcar- tier avec un des plus beaux régiments qui ont été levés, un homme qui s'est acquitté des devoirs les plus difficiles dans lesquels personne n'a été placé, d'une manière qui n'a jamais mérité de reproches de la part de ses compagnons. Cependant, quelques politiciens désireux de ruiner la réputation de cet homme-là ont essayé de faire croire qu'il a manqué à son devoir dans cette occa- sion. Est-ce que l'honorable chef de l'oppo- sition n'est pas disposé à censurer ses par- tisans coupables d'une attaque comme celle- là? Est-il disposé à censurer l'honorable dé- puté de Sainte-Marie quand il s'attaque au premier ministre de ce pays? Non, mais il trouve que cela fait son affaire d'attaquer les gens comme il l'a fait ce soir.

Lorsque l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham) s'est mis en tête, ce soir de faire la leçon à l'honorable ministre du Com- merce (sir George Foster) en la façon que l'on sait, il a fait triste figure assurément. C'aurait été un crime, si nous n'avions pas adopté de loi relative aux élections en temps de guerre. C'aurait été un crime et une honte inénarrable, si nous avions per- mis que nos efforts pour le soutien de la guerre fussent entravés par une combinai- son comme celle dont j'ai parlé, et si nous avions laissé l'opposition atteindre son but, grâce à cette combinaison. La loi des élec- tions en temps de guerre est devant nous et je suis convaincu qu'elle satisfera la popu- lation de notre pays.

M. McCREA: Monsieur l'Orateur, avant de partir pour l'Angleterre, le premier mi- nistre a déclaré, à différentes reprises, qu'on n'aurait jamais recours au service obligatoi- re. A son retour, il avait évidemment changé d'avis. C'est qu'il avait trouvé, de l'autre côté de l'Atlantique, les choses en tel état qu'il sentait la nécessité d'un plus grand effort et plus d'énergie dans la conduite de la guerre. Leur unique visée, ont-ils déclaré, est de remporter la victoire. Faisons la revue de ce qui s'est passé depuis ce temps et voyons si leurs agissements corroborent leurs dires. On nous répète que les actions parlent plus haut que les paroles mêmes. Si nous analysons les actions du Gouverne- ment et les moyens auxquels il a eu re- cours, nous en arrivons à la conclusion que ce n'est pas le souci de gagner la guerre qui préoccupe avant tout l'esprit des ministres,